

La formation des professionnels de la propriété industrielle

Par Martine CLÉMENTE

INPI

Yann BASIRE

CEIPI

et Antoine DINTRICH

IEEPI

Si la propriété industrielle s'est imposée comme un élément indispensable à toute démarche d'innovation, elle est encore trop méconnue : y remédier est l'un des objectifs de l'écosystème des dispositifs de formations en propriété industrielle, animé par l'INPI. La formation des professionnels a longtemps été réservée à des juristes spécialisés, avant de voir progressivement son champ d'action s'élargir et concerner aujourd'hui des métiers des plus variés : des chercheurs, bien sûr, mais également des acheteurs, des managers, des spécialistes du *marketing*, des financiers, des professionnels des ressources humaines... Cette transformation a eu un impact à la fois sur les contenus enseignés et sur la pédagogie.

Dans un contexte de compétition internationale exacerbée, la propriété industrielle constitue l'un des leviers majeurs pour améliorer la compétitivité et favoriser la croissance. Disposer d'un écosystème autour de la propriété industrielle qui soit d'excellence, structuré et tourné vers les entreprises innovantes devient primordial, et ce grâce au soutien d'un Office national fort, réputé et inspirant.

Pour être efficace, un tel écosystème doit permettre l'appropriation de la propriété intellectuelle par le plus grand nombre. Or, il a été établi ⁽¹⁾ qu'une des faiblesses de la France par rapport à l'Allemagne ou à certains pays du Nord de l'Europe est son manque de culture de la propriété intellectuelle à la sortie du système scolaire ou universitaire, ce qui se retrouve dans l'entreprise. En conséquence, les PME françaises, très majoritaires dans le tissu industriel national, ne maîtrisent pas assez l'importance de la propriété industrielle, quand les directions des grandes entreprises la considèrent le plus souvent comme un actif stratégique. C'est ainsi que les PME représentent moins de 20 % des dépôts de brevets en France, tandis que les cinquante premiers déposants, qui représentent à eux seuls près de la moitié des dépôts de brevets, sont constitués pour l'essentiel de grands groupes ou de grands organismes publics de recherche. L'intérêt d'une véritable stratégie de propriété industrielle n'est pas toujours compris.

Face à ces défis, la France doit disposer d'une offre de formation à la propriété intellectuelle efficiente et adaptée aux enjeux d'innovation et de développement des entreprises.

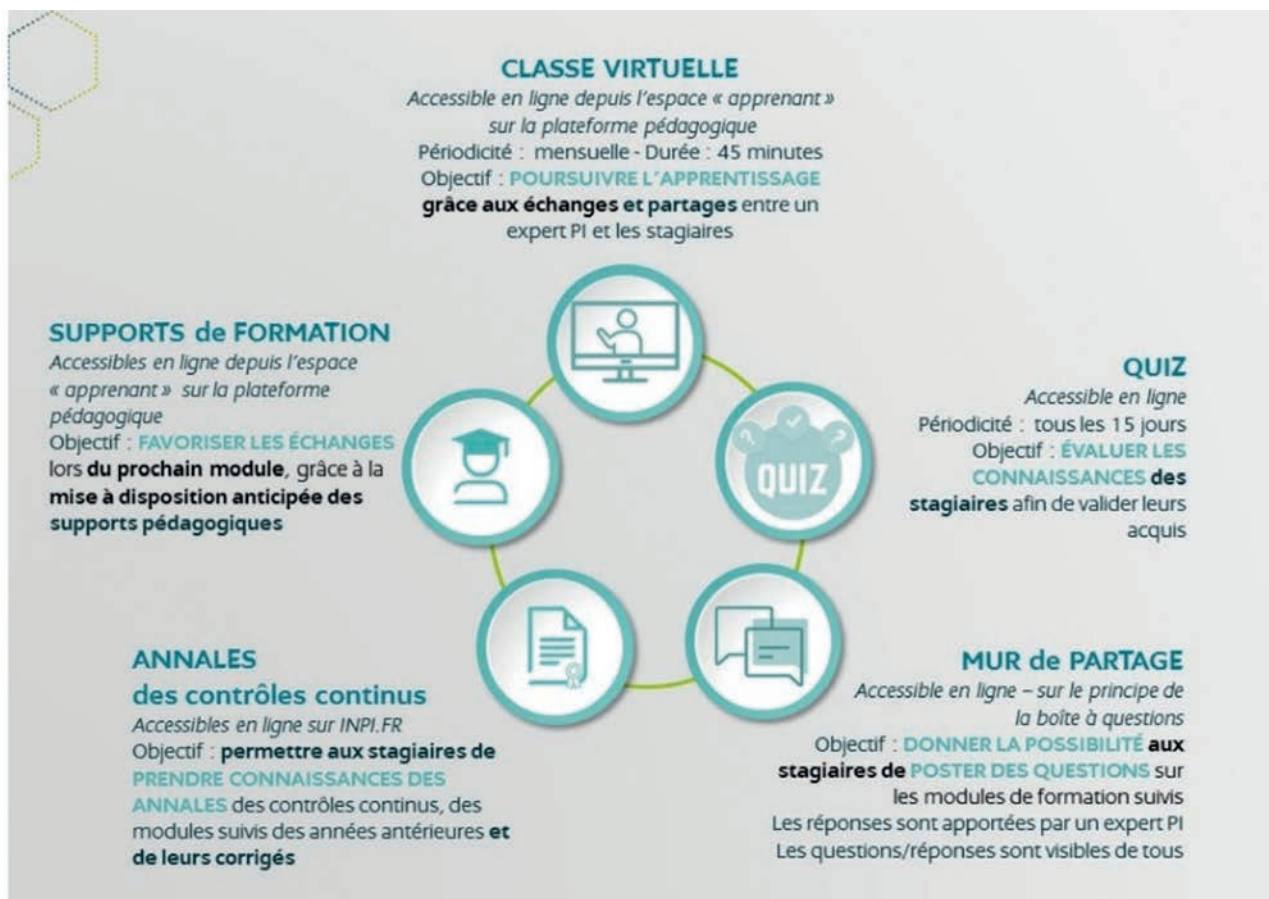
Le rôle fédérateur de l'INPI

L'INPI, dans le cadre de son contrat d'objectifs, s'est donné pour missions, au travers de son Académie, de « fédérer la politique nationale de formation à la propriété intellectuelle et développer de nouveaux modes de sensibilisation ⁽²⁾ ». En effet, l'offre de formation à la propriété intellectuelle s'est fortement développée ces dernières années, qu'il s'agisse des formations initiales diplômantes permettant d'accéder aux métiers de la propriété intellectuelle ou des formations continues permettant aux acteurs, notamment de la recherche et des PME, d'acquérir des compétences nouvelles.

Néanmoins, en raison de leur fragmentation, ces offres souffrent d'un déficit de lisibilité et de visibilité de la part des utilisateurs potentiels. Autres faiblesses, les organismes de formation éprouvent des difficultés à acquérir une taille critique, et l'ensemble du spectre des besoins de formation n'est pas totalement couvert, notamment en ce qui concerne la formation des nouveaux profils issus des métiers de la gestion, de la finance, du *marketing* ou encore du management.

(1) Contrat d'objectifs et de performance entre l'INPI et l'État – 2017-2020.

(2) Contrat d'objectifs et de performance entre l'INPI et l'État – 2017-2020.



Enfin, pour sensibiliser les jeunes, qui sont les forces économiques de demain, il faut trouver des moyens innovants et mutualisés pour capter leur attention sur ce sujet, notamment en exploitant au maximum les potentialités du numérique.

L'objectif consiste donc à susciter une offre de formation structurée, lisible, accessible et attractive : des apprentissages scolaires à l'université, de la formation initiale à la formation professionnelle continue. En guise de première réponse, l'Institut publie sur son site Internet un annuaire régulièrement mis à jour des formations diplômantes existantes, par niveau de diplôme⁽³⁾.

Présent au sein des organes de gouvernance des principales organisations de formation à la propriété industrielle et fort d'une politique partenariale soutenue avec les acteurs économiques du territoire, l'INPI participe à la mise en place d'une offre aux composantes plus ciblées.

C'est ainsi qu'ont été élaborés des catalogues de formation conjoints aux formations à visée stratégique et économique, par exemple la formation sur « la propriété industrielle et les normes » réalisée avec l'AFNOR. Parmi les autres initiatives, citons une convention INPI/SATT Sud-Est signée en novembre 2019 pour organiser une formation sur « l'apport de la recherche publique dans l'innovation en entreprise » ; la co-construction du « cer-

tificat d'animateur à la propriété industrielle » avec le réseau Curie ; ou encore le co-développement d'outils pédagogiques innovants et accessibles, comme des *serious game*⁽⁴⁾. La création d'un MOOC d'initiation permettra, d'ici la fin 2020, d'atteindre un grand nombre d'étudiants en développant une pédagogie d'apprentissage accessible et opérationnelle dans le cadre de leurs futures activités, voire d'orienter une partie de la population des ingénieurs vers les métiers de la PI.

De manière plus classique, pour diffuser cette connaissance auprès des plus jeunes, l'Académie INPI agit auprès des enseignants et des lycéens, et intervient de longue date, par le biais de ses collaborateurs experts, auprès des grandes écoles et universités pour dispenser l'enseignement de la propriété industrielle.

Enfin, pour répondre aux propres besoins de l'INPI et à ceux des professionnels de la PI, l'Académie de l'INPI forme aux procédures françaises et internationales. En outre, l'INPI a créé des formations certifiantes à destination des assistants juridiques, assistants de cabinet de conseil PI, aux juristes et ingénieurs en entreprise pour leur permettre de mieux appréhender nos procédures et pratiques : ce sont ainsi 1 179 stagiaires qui ont pu bénéficier des stages courts, des formations intra-entreprises et des cursus des certificats INPI, dispensés par quatre-

(3) https://www.inpi.fr/formations-diplomantes?field_formation_diplo_diplome_tid=All&page=1

(4) Quatre jeux pédagogiques sur la PI ont été développés : Objectif PI, TimIN'PI, Qui dépose ? et Pioch'PI, qui sont disponibles sur : inpi.fr, rubrique Formation.

vingt-dix formateurs. La crise sanitaire a, par ailleurs, montré l'agilité de l'Institut qui a pu mettre en place des classes virtuelles à l'attention de ses stagiaires.

Panorama de l'offre de formation en propriété intellectuelle aujourd'hui disponible

Quel que soit le métier exercé dans le domaine de la propriété intellectuelle, il est essentiel de disposer d'un enseignement d'excellence tout au long de sa vie professionnelle, qui soit reconnu en France et à l'international.

De longue date enseignée au sein d'un nombre restreint de cursus juridiques, la matière fait l'objet depuis peu d'une multiplication des masters 2 en droit de la propriété intellectuelle : on en dénombre pas moins de vingt-neuf en 2020⁽⁵⁾, répartis sur tout le territoire. Certains d'entre eux sont interdisciplinaires et dispensés au sein de cursus consacrés aux biotechnologies et aux sciences du vivant, preuve d'une adaptation du monde universitaire aux évolutions des enjeux économiques.

Outre ces nombreux masters, d'autres centres spécialisés, notamment l'IRPI (Institut de recherche en propriété intellectuelle), la FNDE, le centre Paul Roubier ou encore le CFIB (Club francophone d'information brevet), ou les éditeurs juridiques (Lexis Nexis, Dalloz, Éditions Francis Lefebvre...) dispensent un enseignement de qualité. Des centres de formation généralistes, tels que l'EFE et la CEGOS, enrichissent désormais leurs catalogues par des formations dédiées à la matière.

L'INPI collabore plus particulièrement avec deux acteurs majeurs du secteur :

- Le CEIPI⁽⁶⁾ : le Centre européen et international de la propriété intellectuelle, une composante de l'Université de Strasbourg, qui s'est donné pour mission, dès sa création, en 1963, d'assurer la formation des spécialistes du droit de la propriété intellectuelle.
- Créé en 2004 par l'INPI et le ministère de l'Industrie, l'IEEPI, l'Institut européen Entreprise et propriété intellectuelle, développe des formations sur les aspects stratégiques et managériaux de la propriété intellectuelle.

Le CEIPI : un dispositif d'excellence de la formation des professionnels de la PI, structuré et reconnu à l'échelle internationale

Né en 1963 d'une volonté politique désireuse de disposer d'un centre universitaire dédié à la propriété intellectuelle, le CEIPI avait pour mission de former des ingénieurs brevets. Avec la création en 1977 de l'Office européen des brevets (OEB) sis à Munich, le Centre s'est naturellement vu confier, au regard de son expertise, la charge de l'enseignement du droit européen des brevets, afin de préparer à l'examen de qualification européen (EQE) en vue de devenir mandataire agréé près l'OEB, profession réglementée, équivalent européen du Conseil en propriété industrielle. Le Centre s'articule autour de trois sections : une section

française, une section internationale et une section recherche. Y sont annuellement formés, à Strasbourg, son siège, mais aussi à travers toute l'Europe, près de deux mille cinq cents professionnels ou futurs professionnels de la propriété intellectuelle. Le centre de recherche accueille vingt-sept doctorants.

En évolution permanente quant à la forme et à la prise en compte des nouveaux sujets en la matière, l'offre en formation initiale s'enrichit de diplômes d'université : DU « Droit européen des signes distinctifs et des dessins et modèles », DU « Intelligence artificielle et propriété intellectuelle » et, enfin, DU formation à distance « IP B.A./ Gestion d'entreprise et propriété intellectuelle ».

Le CEIPI dispose d'une section internationale qui développe principalement la formation à destination des futurs mandataires européens en brevets agréés près l'OEB afin de les préparer au mieux à l'EQE. L'originalité de cette formation réside dans son caractère décentralisé. Elle se déroule ainsi, en plus de séminaires organisés à Strasbourg, dans une quarantaine de villes à travers l'Europe. Un DU sur le « contentieux des brevets en Europe » est également proposé dans cette section.

La formation des hauts fonctionnaires des offices de propriété industrielle des pays en développement y est également assurée, dans le cadre d'un partenariat avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'INPI, au sein d'un séminaire. Par le biais de ce partenariat, le CEIPI a pu accueillir deux cent vingt-huit fonctionnaires d'offices étrangers depuis 1995.

Enfin, plusieurs formations courtes sont proposées, en formation initiale ou continue, tout au long de l'année (Summer school on IP in Europe, CEIPI Executive IP Management Days, intelligence artificielle et propriété intellectuelle, aspects réglementaires et propriété intellectuelle dans l'industrie pharmaceutique, juridiction unifiée du brevet, séminaire de préparation à l'examen de qualification français-EQF, etc.).

L'IEEPI : des formations adaptées aux besoins des décideurs économiques

L'IEEPI – l'Institut européen Entreprise et propriété intellectuelle – a été créé en 2004 par l'INPI et le ministère de l'Industrie pour former aux aspects économiques et stratégiques l'ensemble des acteurs de l'innovation : spécialistes de la valorisation et du transfert de technologies, mais également chercheurs, acheteurs, managers, financiers, professionnels des ressources humaines... Il forme ainsi plus de 2 000 professionnels chaque année grâce à une palette de formations aux méthodes pédagogiques innovantes (*e-learning*, *serious game*...).

L'IEEPI joue ainsi un rôle majeur dans la prise en compte de la dimension PI au sein des entreprises en développant une approche originale centrée sur les dimensions économiques et stratégiques de la propriété intellectuelle, alors que prédominait jusqu'à présent une lecture juridique de la matière.

(5) trouvermonmaster.gouv.fr, site du gouvernement.

(6) www.ceipi.edu

Évolutions récentes de la formation en propriété intellectuelle

Les besoins en formation à la propriété intellectuelle ont fortement évolué, tant en matière de contenu que dans la pédagogie : d'un contenu essentiellement juridique, elle s'est élargie à des dimensions économiques et stratégiques ; dépassant une approche initiale réservée à des spécialistes, elle vise dorénavant un nombre croissant de salariés dans l'entreprise.

L'évolution des contenus de formation

À l'origine, les contenus de formation étaient très fortement inspirés par les enseignements dispensés dans les facultés de droit (législation, doctrine, jurisprudence). Dès lors qu'il est devenu indispensable d'intégrer la dimension économique, l'enseignement ne s'est plus limité à un volet défensif – « Je dépose des titres de PI pour éviter d'être copié ou contrefait » –, mais s'est ouvert aux aspects offensifs – « Mes titres de PI vont m'aider à pérenniser et développer mon activité. »

Apparaîtront dès lors des formations sur des thématiques, telles que la valorisation de la PI – quels actifs peuvent être valorisés et dans quel contexte (transfert de technologie, création de *start-ups*...) ? Comment céder ou licencier des titres de PI ? Comment communiquer et exploiter le savoir-faire ? –, ou encore l'évaluation de la PI – Comment évaluer la qualité d'un actif de PI ? Comment fixer le prix d'un titre de PI ? Comment réaliser un audit de PI ou une opération de *due diligence* ? Apparaît également le thème de la fiscalité de la PI : comment fixer un prix de transfert ? Comment optimiser mon résultat fiscal en fonction des différences de législation selon les pays ?

La thématique du management de la propriété intellectuelle devient prégnante au fur et à mesure de la croissance des budgets qui y sont consacrés et des fonctions nouvelles amenées à les gérer : responsable ou directeur de la PI. Dès lors, c'est au pilotage de la PI dans l'entreprise qu'il faut former : comment élaborer une stratégie de propriété intellectuelle ? Comment organiser la diffusion des bonnes pratiques de PI ? Comment optimiser le budget et les dépenses de PI ? Comment motiver et valoriser les inventeurs ?

C'est ainsi que la formation à la PI s'est progressivement éloignée du droit pour aborder des thématiques économiques, managériales et stratégiques.

Dans ce contexte, la question de l'approche pédagogique s'est rapidement posée : peut-on enseigner de la même façon le droit de la PI à un juriste que l'économie de la PI à un ingénieur ?

L'évolution de l'approche pédagogique

Tant que les formations à la PI étaient centrées sur la dimension juridique, l'approche pédagogique consistait à répondre à la question « comment ? » : comment déposer un brevet ou une marque ? Comment rédiger une

demande de brevet ? Comment faire opposition à un titre ? Comment engager et conduire une procédure de saisie-contrefaçon ?...

En abordant les données économiques et managériales, le raisonnement s'articule davantage autour de « pourquoi » : pourquoi est-il important de déposer un titre de PI ? Pourquoi fixer un prix à un actif de PI ? Pourquoi déposer un brevet dans un pays et pas dans un autre ? Pourquoi décider d'arrêter de payer les annuités d'un titre de PI ?... Ce changement d'approche pédagogique devient nécessaire pour répondre aux besoins d'une nouvelle population de praticiens.

Cette évolution pédagogique a nécessité un renouvellement des équipes de formateurs : les profils juridiques ont dû cohabiter avec des profils managériaux, ayant une approche plus pratique et opérationnelle de la PI. Aux juristes et Conseils en PI se sont adjoints des spécialistes des transferts de technologies, des directeurs de service PI dans l'industrie, des fiscalistes et des consultants.

Et la formation à la PI de demain ?

Tout à la fois pour suivre et devancer les évolutions du droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance, une section de recherche a été créée au CEIPI afin de mener une mission de réflexion fondamentale dans le domaine. Ces activités de recherche nourrissent les contenus pédagogiques et permettent à l'offre de formation d'être toujours en phase avec les attentes des acteurs du monde de la propriété intellectuelle.

L'élargissement du champ d'action de la formation à la PI à de nouveaux métiers a pour conséquence d'augmenter considérablement les besoins en formation au sein des entreprises. Ainsi certains grands groupes industriels ont-ils décidé de former l'ensemble de leurs ingénieurs aux bonnes pratiques de propriété intellectuelle : identifier les bons niveaux de confidentialité, procéder à des recherches dans les bases de brevets, rédiger des déclarations d'inventions...

Dès lors, les formations présentielles vont rapidement se révéler inadaptées (elles sont trop lourdes à organiser, trop coûteuses, trop rigides), favorisant ainsi le développement de formations à distance.

De même, les formations à la PI vont devoir s'adapter à des cibles plus jeunes et plus mobiles, qu'il va falloir séduire avec des produits novateurs : *serious games*, MOOCs, *mobile learning*, *micro learning*.

Pour continuer à être attractive, la formation professionnelle devra s'interroger sur sa pédagogie et ses contenus, intégrer au plus vite le numérique, trouver un équilibre entre les différentes modalités de formation..., et ainsi, rester en phase avec la nécessaire évolution des métiers de la PI.

Plus que jamais, l'offre doit être agile, de qualité, et directement opérationnelle. Voilà notre défi pour demain.